



Éducation Physique Gymnastique Volontaire Club de SAINT GERMAIN DU PUY

INSCRIPTION 2020/ 2021

Nom et Prénom Né(e) le :

Adresse :

Tél fixe : Tél mobile :

Courriel (ou 3 enveloppes timbrées) :

Qui contacter en cas de souci pendant une séance (Nom et Tél) :

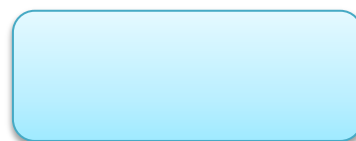
Séances proposées:

Lundi 14h30 à 16h00 (marche nordique avec Sébastienne Rock)	
Lundi 17h15 à 18h15 (gym posturale avec Roger Piffault)	
Lundi 18h30 à 19h30 (gym posturale avec Roger Piffault)	
Mardi 18h00 à 19h00 (gym entretien avec Sébastienne Rock)	
Mardi 19H 30 à 20h30 (gym dynamique avec Sébastienne Rock)	
Mercredi 18h15 à 19h30 (marche/footing avec Roger Piffault)	
Jeudi 15h45 à 16h45 (gym plurielle avec Martine Brunel)	
Jeudi 19h30 à 20h30 (Gym dynamique avec Sébastienne Rock)	

Tarifs :

- 1 seule séance de gymnastique par semaine : 97 € (92 € pour le conjoint)
- 1 séance marche nordique seule : 97 € (92 € pour le conjoint)
- 1 séance marche/footing seule : 77 € (72 € pour le conjoint)
- 2 séances ou plus : 108 € (103 € pour le conjoint)

Signature



3 chèques à remettre à la rentrée : 50 € (tiré en octobre) solde en 2 fois (tirés en janvier puis en avril)

Pièces à fournir :

- L'attestation jointe au questionnaire de santé ou le certificat médical selon le cas,
- 3 enveloppes timbrées à votre adresse si vous n'avez pas d'adresse électronique,
- Le montant de votre cotisation (chèque à l'ordre de « EPGV St Germain du Puy »).

-
- J'ai besoin d'une attestation d'inscription à fournir à un organisme.
 - Je n'autorise pas l'Association à publier ma photo sur son site Internet.
 -
-



L'assurance :

La FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec Groupama) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1er septembre 2020 au 31 août 2021. Du point de vue assurantiel, les activités peuvent avoir lieu aussi bien en intérieur ou en extérieur. Les animateurs qui exercent habituellement en salle, peuvent donc proposer aux pratiquants de transposer le cours en plein air, voire de proposer de nouvelles activités en extérieur.

Note d'information aux pratiquants sur la reprise des activités sportives en club à partir du 1er septembre 2020

AVANT DE VOUS RENDRE AUX SÉANCES PROPOSÉES PAR VOTRE CLUB, ASSUREZ-VOUS DE :

Ne pas avoir de symptômes du Covid-19

Ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte ou suspectée d'être atteinte du Covid-19 dans les 15 jours précédents l'activité.

Informez votre club en cas de contraction du virus et restez en isolement pendant 15 jours.

Respectez les recommandations de votre médecin traitant au regard de votre état de vulnérabilité et consultez votre médecin avant de reprendre une activité physique si vous avez été atteint par le Covid-19.

Assurez-vous de disposer de gel hydroalcoolique et d'un masque avant de vous rendre à la séance.

Privilégiez les transports individuels pour vous rendre au lieu de la séance.

PENDANT LA SEANCE, ASSUREZ VOUS DE :

Respecter une distance physique minimum avec les autres pratiquants de 2 mètres.

Éviter les regroupements entre pratiquants avant, pendant ou après la séance.

Nettoyer vos mains avec un gel hydroalcoolique, avant et après la séance.

Utiliser exclusivement votre propre matériel sportif et ne pas l'échanger ou le prêter

EN TOUTES CIRCONSTANCES :

Respecter les consignes de circulation au sein des enceintes sportives.

Le port du masque est obligatoire lorsque vous circulez dans l'enceinte sportive. Il peut être retiré au moment de la pratique sportive.

Le présent document vise à rappeler les conditions sanitaires de mise en place des activités sportives au sein de votre club. Vous devez en prendre connaissance avant toute participation aux séances et signer le formulaire complété par vos soins.

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance des présentes conditions de reprise de l'activité physique et m'engage à respecter toutes les consignes sanitaires données par l'association.

Le

Signature

